

# VOTRE ADMISSION

Suivant votre situation, vous devrez également fournir les documents suivants :

VOTRE SITUATION	PIÈCES À FOURNIR
<p><b>Assuré social</b> (Salarié, demandeur d'emploi, retraité)  <b>Régime général, régime agricole, régime des artisans et commerçants</b></p>	<p>Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour            Carte Vitale mise à jour et/ou son attestation            Carte Mutuelle</p>
<p><b>Accident de Travail</b></p>	<p>Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour            Carte Vitale mise à jour et/ou son attestation            Déclaration d'AT délivrée par l'employeur            Carte Mutuelle</p>
<p><b>Affection Longue Durée</b></p>	<p>Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour            Carte Vitale mise à jour et/ou son attestation à 100 %            Carte Mutuelle            Protocole de soins Volet 3. Seuls les séjours en rapport avec votre pathologie seront pris en charge à 100% par votre sécurité sociale</p>
<p><b>Ancien combattant / Victime de guerre / Pensionné militaire</b></p>	<p>Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour            Carte Vitale mise à jour et/ou son attestation            Carnet de soins gratuits pour les bénéficiaires de l'article L115</p>
<p><b>Maternité</b></p>	<p>Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour            Carte Vitale mise à jour et/ou son attestation            Carte Mutuelle            Carnet de maternité            Carte de groupe Sanguin            Livret de Famille            Reconnaissance anticipée lors de l'accouchement            Déclaration du choix du nom de l'enfant</p>
<p><b>Aide Sociale</b></p>	<p>Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour            Carte Vitale mise à jour et/ou son attestation            Attestation des droits ouverts à la couverture médicale universelle (<b>CMU</b>) et/ou <b>CMUc</b>, ou carte d'aide médicale d'Etat (<b>AME</b>) le cas échéant</p>
<p><b>Ressortissant de l'Union Européenne</b></p>	<p>Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour            Votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ou le formulaire E112. Le cas échéant : prise en charge de votre caisse d'assurance privée mentionnant entre autres sa durée de validité et les prestations prises en charge</p>
<p><b>Ressortissant Etranger hors Union Européenne</b></p>	<p>Passeport            Vous devez préalablement demander au service médical concerné de l'hôpital un devis estimatif de vos frais de séjour et payer son montant (provision) avant le jour de votre hospitalisation pour obtenir un justificatif de paiement à produire avant les soins.            Attention : les assurances voyages ne constituent pas des pièces dispensant le paiement des soins.</p>